

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

Autres éléments protégés
au titre du 7°) de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme :

- arbres remarquables
- zones humides

4.4

ECHELLE	Prescription du PLU	Arrêt du projet du PLU	Approbation du PLU
aucune	07/07/2009	11/09/2012	10/06/2013



NUMERO D'ETUDE : 5.10.124 W:\PRODUCTION\PLUS\0124_GIGORS\LOZERON_0_DESSINS\0124_PLU.DWG DATE: MAI 2013

